

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.03/18

Anciennes infrastructures du skatepark

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

Les anciennes infrastructures du skatepark ne seront pas réutilisées dans le projet accepté par le Conseil de Ville. En effet, elles ne répondent plus aux normes de sécurité actuelles et devraient donc subir une rénovation : les balustrades seraient à changer (pas assez hautes actuellement), tout comme le revêtement en acier (risques de brûlures s'il y a trop de soleil).

Ces infrastructures ne seront pas vendues car en l'état, elles n'ont plus de valeur. Les solutions pour que ces éléments aient une seconde vie sont :

- les donner à une commune qui veut avoir des éléments de skatepark ;
- les détruire, s'ils ne trouvent pas preneurs.

Ainsi, un don à la Commune de Moutier est tout en fait envisageable, sachant que ces infrastructures doivent subir une mise aux normes. Les frais de transport et de démontage sont aussi à prendre en compte dans ce raisonnement.

Sur les éléments existants, trois pourraient être donnés : la rampe principale (mini-rampe) et deux éléments dits de lancement (quarter-pipe et street-spine). La rampe doit être rénovée mais les deux autres éléments pourraient être livrés en l'état. Ainsi, selon devis d'un spécialiste en la matière, ces éléments de skatepark pourraient être remis aux autorités prévôtoises qui pourraient les mettre aux normes pour un montant devisé à environ Fr. 17'000.- (source : devis Vertical, Fr. 16'576.-).

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 11 juin 2018